



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
29 janvier 2024
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil

Huitième session

Istanbul et Gebze (Türkiye), 18 et 19 décembre 2023

Rapport du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa huitième session

1. Le Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a tenu sa huitième session à Istanbul et Gebze (Türkiye) les 18 et 19 décembre 2023. On trouvera la liste des participantes et participants à l'annexe I du présent rapport et l'ordre du jour à l'annexe II.
2. La représentante du Secrétaire général au Conseil, à savoir la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Rabab Fatima, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs et observatrices. Elle a présidé l'examen du point 1 de l'ordre du jour intitulé « Élection des membres du Bureau du Conseil ».
3. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, le Conseil a élu à l'unanimité les personnes suivantes membres de son bureau pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2026 :
 - a) Président : Hasan Mandal ;
 - b) Vice-Président : Lok Bahadur Thapa ;
 - c) Vice-Président : Moctar Yedaly ;
 - d) Rapporteuse : Agnes Mary Chimbiri Molande

I. Décisions

4. Le Conseil a adopté les documents suivants présentés par le Directeur général par intérim :
 - a) ordre du jour de la session ([TBLDC/2024/1](#) et [TBLDC/2024/1/Corr.1](#)) (voir annexe II) ;
 - b) budget et programme de travail de la Banque de technologies pour 2024 ([TBLDC/2024/3](#)) ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mars 2024).



c) rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale sur les travaux de la Banque de technologies en 2023 (TBLDC/2024/2) ;

d) rapport sur les travaux de la huitième session du Conseil (TBLDC/2024/4).

5. Le Conseil a pris note d'un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget et le programme de travail de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour 2024.

6. Le Conseil a prié le Directeur général par intérim de présenter au Secrétaire général le budget et le programme de travail de la Banque de technologies pour 2024 et le rapport sur les travaux de la huitième session du Conseil pour qu'ils soient transmis à l'Assemblée générale pour information.

II. Débat

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, qui lui avait été présenté par le Président.

8. La représentante du Secrétaire général a rendu compte au Conseil des initiatives prises par le Secrétaire général pour renforcer la structure de gouvernance et améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité de la Banque de technologies. Elle a appelé l'attention sur la modification de la composition du Conseil et le fait qu'à sa soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », un rapport sur les activités de la Banque de technologies. Cela permettra de mobiliser un appui intergouvernemental et des ressources pour les activités de la Banque de technologies, d'améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est du contrôle par les États Membres, et d'appeler davantage l'attention sur la Banque et de la faire mieux connaître.

9. Le Conseil a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Secrétaire général pour redynamiser la Banque de technologies, notamment en ce qui concerne ses ressources, sa structure de gouvernance et son dispositif d'application du principe de responsabilité.

10. Le Conseil a rappelé le débat qui avait eu lieu à sa septième session sur la mise en place d'un bureau fonctionnel de la Banque de technologies à Istanbul, étant entendu que le siège de la Banque serait maintenu à Gebze. Il a accueilli avec satisfaction l'offre du pays hôte concernant la création d'un bureau fonctionnel, qui se trouverait dans la future Maison des Nations Unies à Istanbul, l'objectif étant de garantir l'intégration de la Banque parmi les organismes des Nations Unies présents à Istanbul et de lui faire bénéficier de services administratifs et opérationnels communs.

11. Le Conseil a noté que les représentantes et représentants du Ministère des affaires étrangères de la Türkiye, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Union internationale des télécommunications et du Programme alimentaire mondial avaient été invités à participer à ses travaux en qualité d'observatrices et d'observateurs pour une période de trois ans commençant le 1^{er} décembre 2023.

12. Le Directeur général par intérim a présenté une vue d'ensemble du rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale sur les travaux de la Banque de technologies en 2023, en mettant l'accent sur les principales activités et réalisations. Le Conseil a

adopté le rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale sur les travaux de la Banque de technologies en 2023 (TBLDC/2024/2).

13. Le Directeur général par intérim a présenté une vue d'ensemble du budget et du programme de travail de la Banque de technologies pour 2024 (TBLDC/2024/3).

14. Le Conseil a recommandé que la Banque de technologies recense les enseignements à retenir des quatre grands projets pilotes entrepris en 2023 et reproduise les projets axés sur certains pays dans d'autres pays les moins avancés, comme indiqué dans le budget et le programme de travail pour 2024. Il a souligné que les programmes devraient être fondés sur la demande et comporter un mécanisme de contrôle pour garantir qu'ils produiraient des résultats concrets au niveau des pays.

15. Le Conseil est convenu que la Banque de technologies devrait :

a) continuer d'élaborer des programmes et des projets ciblés qui donnent des résultats sur le terrain et qui aident les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités sur le plan technologique et dans le domaine de l'innovation ;

b) renforcer le mécanisme de définition, de conception et de sélection des projets, la viabilité financière des projets devant être pris en compte dès le départ ;

c) continuer de renforcer l'évaluation des besoins technologiques, notamment en améliorant sa qualité, en l'étendant à davantage de pays les moins avancés et en faisant mieux comprendre que l'évaluation des besoins technologiques permet de bien déterminer les domaines prioritaires dans lesquels les pays les moins avancés ont besoin de solutions technologiques et d'élaborer des programmes de transfert de technologie et d'aide au renforcement des capacités spécialement adaptés à chaque pays ;

d) intensifier les activités de mobilisation des ressources par divers moyens, notamment en élaborant une stratégie de mobilisation des ressources axée sur certains projets ;

e) faire mieux connaître la Banque de technologies et forger des partenariats, notamment en participant aux sessions plénières de la Commission de la science et de la technique au service du développement, au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et aux autres conférences et plateformes pertinentes des Nations Unies.

16. Le Conseil a adopté le budget et le programme de travail de la Banque de technologies pour 2024, y compris la proposition tendant à ce que le solde inutilisé du budget de 2023, d'un montant de 500 149 dollars des États-Unis, soit utilisé comme ressources supplémentaires pour financer les activités relatives aux projets prévues pour 2024. Cette décision a été dictée par la nécessité d'affecter des ressources supplémentaires pour accélérer l'exécution des programmes d'appui aux pays lancés en 2023 et les efforts en cours visant à mobiliser des ressources additionnelles. En outre, le Conseil a autorisé la Banque de technologies à utiliser 60 000 dollars de la réserve pour établir le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Banque, qui devrait être présenté à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, et organiser les réunions du Conseil en 2024.

17. Le Directeur général par intérim a fait le point des activités de mobilisation des ressources et de communication. Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts énergiques déployés en 2023 par la Banque de technologies pour mobiliser des ressources et l'a invitée instamment à intensifier encore ses efforts en la matière et à

accroître le nombre de ses donateurs, notamment du secteur privé, afin de pouvoir entrer dans une phase de croissance.

18. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, le Conseil a établi un sous-comité sur les partenariats et la mobilisation des ressources, composé des membres suivants : Philippe Kridelka (Président), Tania Serafim Yvonne Romualdo, Agnes Mary Chimbiri Molande, Lok Bahadur Thapa, Erika Kraemer-Mbula, Moctar Yedaly et Bridget Dougherty. Il a prié le Président du sous-comité de lui rendre compte des travaux de celui-ci deux fois par an et a demandé à la Banque de technologies d'établir le mandat du sous-comité.

19. Comme suite à la décision qu'il avait prise à sa sixième session de renforcer l'efficacité de la Banque de technologies, le Conseil a créé un autre sous-comité chargé de définir ses modalités de travail, en se fondant sur les fonctions et attributions définies dans la Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Ce sous-comité se compose du Directeur général par intérim (Président), de Sophia Tesfamariam, de Lamin B. Dibba et de Moctar Yedaly. Le Conseil a prié le Président du sous-comité de lui rendre compte des travaux de celui-ci avant la fin du premier trimestre de 2024 et a demandé à la Banque d'établir le mandat du sous-comité.

20. Le Conseil a également demandé à la Banque de technologies d'élaborer le nouveau plan stratégique pour 2025-2027 et de le lui présenter à sa neuvième session pour approbation.

21. Le Conseil a demandé à la Banque de technologies d'établir le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Banque et de le présenter au Secrétaire général en temps voulu pour qu'il puisse être soumis à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

22. Le Conseil a remercié le Directeur général par intérim d'avoir dirigé la Banque avec une volonté et un sens du devoir exemplaires au cours des deux années écoulées. Il a noté qu'après avoir consulté ses membres, le Secrétaire général avait nommé une personne au poste de directeur(trice) général(e), laquelle devrait prendre ses fonctions après avoir rempli les formalités requises.

23. Le Conseil a réitéré sa gratitude au pays hôte pour le soutien constant que celui-ci apporte à la Banque de technologies.

24. Le Président a invité la Rapporteuse à présenter le projet de rapport sur les travaux de la session, que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Annexe I

Liste des participantes et participants

1. Les membres du Conseil cités ci-après ont participé à la session :
 - Lamin B. Dibba
 - Philippe Kridelka
 - Agnes Mary Chimbiri Molande
 - Tania Serafim Yvonne Romualdo
 - Sophia Tesfamariam
 - Lok Bahadur Thapa
 - La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Rabab Fatima
 - Bridget Dougherty
 - Erika Kraemer-Mbula
 - Hasan Mandal
 - Moctar Yedaly
2. Les représentantes et représentants ci-après ont participé à la session en qualité d'observatrices et d'observateurs :
 - La représentante du Ministère des affaires étrangères de la Türkiye, Esen Altuğ
 - La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Angélica Jácome
 - La représentante de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Constanze Westervoss
 - Le représentant de l'Union internationale des télécommunications, Alex Wong
 - Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Purevdorj Vaanchig
 - Le représentant de la CNUCED, Ángel González Sanz
3. Le Directeur général par intérim de la Banque de technologies, Taffere Tesfachew, a participé à la session en tant que membre de droit.

Annexe II

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection des membres du bureau du Conseil.
 3. Examen du rapport sur les travaux de la Banque de technologies en 2023 établi par le Conseil à l'intention de l'Assemblée générale.
 4. Examen du budget et du programme de travail pour 2024.
 5. Adoption du rapport sur les travaux de la Banque de technologies en 2023 établi par le Conseil à l'intention de l'Assemblée générale.
 6. Adoption du budget et du programme de travail pour 2024 ainsi que du rapport du Conseil sur les travaux de sa huitième session.
 7. Clôture de la session.
-